

Odarc

Une majorité sur mesure !

Le 6 juillet dernier, sous la Présidence de Marie-Thérèse Olivesi, le Bureau de l'ODARC était constitué; à partir d'une désignation des groupes pour les élus de l'Assemblée de Corse et à partir d'une élection, ce même jour, pour la représentation des socioprofessionnels.

La durée du mandat des socioprofessionnels devenait le 1er élément d'opposition dans les débats du Conseil d'Administration. Sur fond de manœuvres basement politiciennes, les hostilités étaient déclarées.

Femu a Corsica dénonçait l'incohérence du règlement intérieur dans la superposition des échéances électorales socioprofessionnelles et politiques, sur un exercice de 4 ans.

La majorité, elle, prétextait un risque de droit coutumier opposable au non-respect de l'application du règlement devant le Tribunal Administratif.

La Présidence décidait donc, de s'en tenir au règlement et seulement au règlement et de refaire l'élection du Bureau. L'article en question devenait, vous l'aurez compris, l'enjeu déterminant du scrutin. Jusque-là, les Présidents précédents avaient négligé cet élément des statuts dénué de logique.

Résultat des courses : l'arroseur fût arrosé et le bureau devenait favorable à l'opposition territoriale portée par les nationalistes de Femu a Corsica. Il devenait favorable à une vision de la politique agricole et forestière performante et productive telle que Femu a Corsica, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Chambre d'Agriculture du Sud, le CDJA 2A et Via Campagnola la défendent. Le CRPF, légitimé par ses 5000 adhérents, était élu pour la 1ère fois au coté des agriculteurs pour représenter un secteur systématiquement oublié jusque-là, dans les instances délibératives.

Face à cette situation, l'Exécutif territorial, soutenu par la Chambre de Haute-Corse et la FDSEA, défendait une modification statutaire en arguant du fait d'un contrôle de légalité et de l'inapplicabilité de la fameuse règle sur la durée du mandat électif des socioprofessionnels. L'argument de Femu a Corsica refoulé en juillet était repris et âprement

défendu en session vendredi par ses détracteurs d'hier.

Le contrôle de légalité se transformait en contrôle d'opportunité et la règle des 3 années devenait tout à coup absurde ! Les acrobaties politiciennes relèvent-elles aussi de l'art du cirque ? Plus sérieusement, outre le fait que l'on ne change pas des règles en cours de route, cette modification votée en séance à l'Assemblée de Corse, vendredi dernier, entraîne l'exclusion du CRPF. La majorité s'assure de fait d'une majorité absolue, sur mesure, qui lui échappait jusque-là, et tente d'isoler les syndicats CDJA 2A, Via Campagnola et la Chambre d'Agriculture de Corse du Sud.

Femu a Corsica en séance monte le ton. La négation de l'acte politique démocratique, sans vergogne aucune, éveille de vieux démons.

Serions-nous en train de renouer avec des comportements du passé tant fustigés par les nationalistes ? Après avoir débattu sur la violence, ses origines, sa typologie, ne sommes-nous pas en droit de redouter, en connaissance de cause, la résurgence d'une violence insidieuse qui érige en système des pratiques dépourvues du sens de la démocratie ? et quelque soit le niveau de l'enjeu ?

Ne faut-il pas craindre un pouvoir sans partage, un pouvoir à tout prix, incompatible avec les moyens recherchés pour une sortie de crise ?

Pendant ce temps, Paul André FLUXIA, le Secrétaire Général de Via Campagnola déplore « de moins en moins de jeunes s'installent, de mois en mois d'agriculteurs ont accès aux aides, de moins en moins de perspectives s'offrent à nous tant ici qu'à Bruxelles, mais l'ODARC, lui, vient de connaître une grande réforme ! Un grande passu pè a Nazione ! » ●

ARRITTI.